



MAIRIE DE FUMEL MARCHES PUBLICS

Tél. : 05 53 49 59 69

DECISION DU MAIRE N° 12DC2024

**OBJET : Réaménagement et revitalisation du quartier du Passage
au centre-bourg de Fumel – MS3 de maîtrise d’œuvre :
Avenant n° 2 prolongation délai**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **L 2122-22,**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **25 mai 2020** déléguant notamment au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants :

« 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et d'accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Vu la décision du Maire n° 3/2023 du **13 janvier 2023** concluant un marché subséquent 3 de maîtrise d’œuvre pour le réaménagement et la revitalisation du quartier du Passage au centre-bourg de Fumel, secteur 1 - Liaison avenue de l’Usine, Secteur 2 - Place Léon Jouhaux et sous le pont, Secteur 3 - Le giratoire, Secteur 4 - Entrée de Ville/le Passage pour un montant total de la rémunération de maîtrise d’œuvre de 144 214,27 € HT soit 173 057,12 € TTC et d’une durée de 17 mois à compter de sa notification

Vu la décision du Maire n° 25DC2023 du **26 octobre 2023** concluant un avenant n° 1 au marché subséquent 3 de maîtrise d’œuvre pour le réaménagement et la revitalisation du quartier du Passage au centre-bourg de Fumel concernant la mission ACT des secteurs 1 « Liaison avenue de l’Usine » et 3 « Le giratoire » sous maîtrise d’ouvrage du Conseil Départemental d’un montant de - 3 651,35 € HT soit un nouveau montant total de la rémunération de maîtrise d’œuvre de 140 562,92 € HT soit 168 675,50 € TTC

Vu la décision du Maire n° 9DC2024 du **21 juin 2024** concluant un marché de travaux, passés selon la procédure adaptée (R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique), pour les travaux de réaménagement et de revitalisation du quartier du passage au centre bourg de Fumel, secteur 1 « Place Léon Jouhaux », secteur 2 « Place Léon Jouhaux et sous le pont », secteur 4 « Entrée de ville/Le Passage » dont le 4b « Parking ex-DDE », lot n° 1 VRD - Mobilier urbain avec l’entreprise EUROVIA et lot n° 2 Espaces verts avec l’entreprise DELFAUT, pour un montant total de 1 490 514,91 € HT soit 1 788 617,89 € TTC

AR Prefecture

047-214701062-20240708-12DC2024-AU
Reçu le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024

Vu la fin du délai d'exécution du marché de travaux susvisé fixée au **31 décembre 2025**

Considérant qu'il y a lieu de prolonger le marché subséquent n° 3 de maîtrise d'œuvre **jusqu'au 31 janvier 2026**

DECIDE

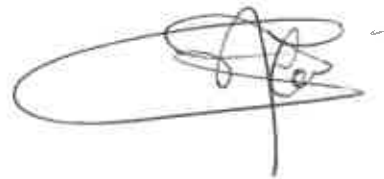
1°) D'APPROUVER l'avenant n° 2 de prolongation de la durée du marché subséquent n° 3 de maîtrise d'œuvre jusqu'au 31 janvier 2026 conformément à la fin du délai d'exécution du marché de travaux correspondant (lot n° 1 VRD - Mobilier urbain et lot n° 2 Espaces verts).

2°) DE PRECISER qu'aucune rémunération complémentaire ne sera versé au titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.

3°) DE SPECIFIER que le paiement par acompte pourra être accepté en fonction de l'état d'avancement des travaux et que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont prévus à l'article 21351-509 du budget de la commune.

4°) DE DIRE que la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion, qu'elle sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à **Fumel**, le **8 juillet 2024**



Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 08/07/2024

Télétransmission le 08/07/2024